

CONSEIL COMMUNAL DE BURSINS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 1er avril 2025 – 19H30

Président : Devalte Claude

Secrétaire : Wainwright Alexandra

Le Président ouvre la séance à 19h32 et donne lecture de l'ordre du jour.

1. Appel

Conseillers/ères convoqués	35
présents	26
excusés	6
absents non excusés	3

Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement siéger.

ORDRE DU JOUR

Ajout d'un point N° 8 : Communications des délégués.
Les points suivants sont décalés en conséquence.

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 10.12.2024
3. Intervention du responsable d'ENJEU
4. Préavis municipal n° 01/2025 : Demande de crédit pour l'éclairage public
5. Préavis municipal n° 02/2025 : Demande rétroactive de crédit pour travaux de l'auberge Communale
6. Préavis municipal n° 03/2025 : Ajustement du bilan pour le passage au MCH2
7. Préavis municipal n° 04/2025 : Adoption du règlement Communal sur la protection du patrimoine arboré
8. Communication des délégués
9. Communication de la Municipalité
10. Communication du Bureau
11. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du PV de la séance du 10.12.2024

Le PV est accepté à l'unanimité.

3. Intervention du responsable d'ENJEU

Le Président passe la parole à **Mme la Municipale Marinella Page** qui présente les 2 déléguées d'Enfance et Jeunesse :

Mme Sylvie Mery, Municipale à Tartegnins et Présidente du CODIR d'Enjeu.

Mme Isabelle Houmard, Directrice générale d'Enjeu.

Point de situation du travail réalisé et des projets à venir.

(ppt en pj)

Le Président remercie Mmes Mery et Houmard au nom du Conseil communal et de la Municipalité de s'être déplacées pour informer sur la situation d'ENJEU et les résultats 2024.

Questions/remarques :

Mme Jasmine Jemora évoque un problème lié au fond de la piscine. Des cours de natation ont été annulés cette année. Est-ce que ce problème est du ressort d'ENJEU, est-ce que quelque chose sera entrepris et pourquoi est-ce que ça prend autant de temps de restaurer la piscine ?

Mme Mery informe que la piscine a une cinquantaine d'années. Après investigation il a été décidé de maintenir cette piscine en service sous réserve de panne éventuelle. Le fond a été bloqué à 1m20 et 1m80. Le but est d'avoir la piscine en fonction pour 2025-2026, sous réserve de grosse panne. Ensuite, l'idée sera d'enlever le fond mobile, ce qui fera l'objet d'un préavis.

Mme Page précise que le fond étant à 1m20, les tout petits ne peuvent plus aller à la piscine (trop profond).

Mme Jemora remarque que pour les enfants qui sont malades il n'y pas de solutions d'accueil. Ils ne sont pas en état de fréquenter un établissement. La seule possibilité d'accueil trouvée est la Croix Rouge, ce qui induit des frais supplémentaires. Est-ce qu'il y a un projet en cours pour proposer une autre solution comprise dans le prix de l'accueil ou une déduction prévue par rapport au nombre de jours où l'enfant ne pourra pas être en accueil ?

Mme Houmard informe que cette préoccupation est partagée au niveau cantonal. La problématique a été abordée avec la FAJE. Différents projets pilotes ont été imaginés mais c'est compliqué. Est-ce que la Croix Rouge pourrait rendre ce service plus abordable pour les familles ? Les salaires des éducateurs/éducatrices sont ce qui coûte le plus cher pour l'accueil de jour. Aucune vraie solution n'a encore été trouvée mais c'est à l'étude.

Mme Véronique Gunther : Est-ce qu'il y a une idée du pourcentage d'enfants absents des structures scolaires et parascolaires pour cause de maladie ? Est-ce qu'il y a des statistiques ?

Mme Houmard : Aucune statistique n'a encore été faite.

Le Président remercie pour l'intervention et félicite pour tout ce qui est fait au sein de l'association.

4. Préavis municipal n° 01/2025 : Demande de crédit pour l'éclairage public

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission des finances, **Mme Véronique Gunther**, qui donne lecture du rapport de la commission.

La commission propose au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président donne lecture des conclusions du Préavis Municipal.

Questions/remarques :

Mme Anne Guisolan demande si de mandater un ingénieur a une réelle plus-value par rapport à faire une demande de devis à une entreprise.

Mme la Municipale Laure Hauswirth explique qu'il y a 111 points lumineux dans le village. Si on passe directement par un prestataire on ne peut pas faire de mise en concurrence pour les différentes fournitures. En faisant des appels d'offres on peut mettre en concurrence plusieurs prestataires. On a déjà un plan directeur de l'éclairage public. Il fallait un bilan et des propositions d'option pour avancer. Il y a eu une prise de conscience que le niveau de complexité est assez important. Plusieurs options sont possibles, du remplacement des ampoules par des LEDs à la télégestion pour réguler les intensités lumineuses, permettant ainsi de faire des économies d'énergie assez importantes. Passer par un ingénieur s'est avéré être un bon investissement pour faire les bons choix ultérieurement.

Le Président passe au vote.

Le Préavis Municipal n° 01/2025 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal n° 02/2025 : Demande rétroactive de crédit pour travaux de l'auberge Communale

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission des finances, **Mme Gunther**, qui donne lecture du rapport de la commission.

La commission recommande au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président donne lecture des conclusions du Préavis Municipal.

Il n'y a pas de questions.

Le Président passe au vote.

Le Préavis Municipal n° 02/2025 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis municipal n° 03/2025 : Ajustement du bilan pour le passage au MCH2

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission de gestion **M. Nicolas Gunther** pour la lecture du rapport de la commission.

M. Gunther remarque que selon la compréhension de la commission, si la qualification devait avoir lieu, celle-ci serait soumise au vote du Conseil communal, ce qui n'est pas tout à fait exact.

M. le Syndic Philippe Parmelin informe que la reclassification d'un bâtiment administratif incombe à la municipalité sous l'égide du canton et n'est pas soumise du Conseil communal.

La commission de gestion propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président donne lecture des conclusions du Préavis Municipal.

Questions/remarques :

Mme Dorothée Prod'hom ne comprend pas l'intervention de M. le Syndic, relative à une des remarques sur le vote du Conseil communal et qu'on puisse voter sur un rapport qui comporte des erreurs.

Le Président informe que la modification qui a été demandée sera apportée à la main sur le rapport de la commission avec signature et tampon du Président. Le vote portera sur le rapport modifié.

Le Président passe au vote.

Le Préavis N° 03/2025 est accepté à l'unanimité

7. Préavis municipal n° 04/2025 : Adoption du règlement Communal sur la protection du patrimoine arboré

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission Règlements et Statuts, **M. Christian Parmelin** pour la lecture du rapport de la commission.

La commission propose d'approuver le préavis municipal tel que présenté.

Questions/remarques :

Mme Guisolan demande si on ne va pas trop loin pour certains arbustes ou buissons.

Mme la Municipale Laurence Pinel informe qu'on applique la loi. Le règlement proposé respecte la loi. Ce règlement concerne des arbres qui auront au minimum 7 mètres de haut. En zone à bâtir sont protégés les arbres de 7 mètres minimum avec un tronc d'une circonférence de 40cm et plus. Les petits arbustes et les haies ne sont pas protégés.

Mme Guisolan demande ce qu'il en est des arbres fruitiers.

Mme Pinel informe qu'il s'agit d'arbres fruitiers « hautes tiges » = arbres à fruits à noyaux. Le tronc doit avoir une hauteur minimum de 1.20 mètres jusqu'au départ des branches. Pour les autres arbres fruitiers, la hauteur du tronc jusqu'au départ des branches doit être de 1.60 mètres. Les arbres mi-tiges et basses tiges ne sont pas protégés. S'il est constaté qu'un arbre a été coupé de manière illicite, la commune doit intervenir.

Le Président passe au vote.

Le Préavis Municipal n° 04/2025 est accepté à la majorité – 1 abstention

8. Communication des délégués :

M. Christian Parmelin – Région Nyon. (ppt en pj)

9. Communication de la Municipalité

Monsieur le Municipal Francis Mondoux présente 2 sujets :

1) Suivi des panneaux photovoltaïques mis sur les bâtiments communaux :

Bâtiment communal : 75% de la production est autoconsommée, 25% revendue à la Romande Energie. L'autoconsommation représente 41% de la consommation totale du bâtiment.

Bâtiment Volg : actuellement uniquement en autoconsommation. La revente à la Romande Energie se fera à partir du 10 avril, après la pose d'un compteur.

Bâtiment de la Boulangerie : mise en service prévue le 8 avril 2025. En autoconsommation pendant environ 2 semaines jusqu'à la pose d'un compteur par la Romande Energie.

2) contrôles radars zone 30km/h :

Jeudi 5 décembre 2024 (14h15 à 16h30)

Lieu : rue de l'Eglise

115 véhicules contrôlés – 1 conducteur dénoncé représentant un taux de 0,87%.

Mercredi 26 février 2025 (11h15 à 12h40)

Lieu : route de Rolle (30km/h)

441 véhicules contrôlés – 10 conducteurs dénoncés, représentant un taux de 2,27%.

Mme Florence Beetschen demande pourquoi les contrôles sont faits sur des périodes qui ne sont pas les plus « invasives » en termes de circulation. Elle remarque que le matin, entre 7h30 et 8h00 il y a certainement plus de personnes qui dépassent la limite de 30km/h.

M. Mondoux explique que c'est la police cantonale qui décide de faire les contrôles mais pense qu'on pourrait leur demander de venir faire les contrôles entre 7h00 et 8h00 du matin.

Mme Guisolan doute de l'efficacité des panneaux 30km/h et du respect de cette limitation de vitesse.

Mme Jemora remarque qu'à l'entrée du village le panneau 30km/h est plus petit que le panneau 50km/h et manque de visibilité.

M. Mondoux préconise d'enlever le panneau publicitaire et d'envisager d'installer un panneau 30km/h plus grand pour avoir plus de visibilité.

Concernant les panneaux solaires **Mme Jemora** demande si des batteries ont été prévues avec l'introduction du prix variable de rachat de l'électricité par la Romande Energie. Elle demande si la commune envisage d'installer des batteries et de réutiliser l'électricité pour sa propre consommation au lieu de la revendre à la Romande Energie à un prix variable.

M. Mondoux informe qu'il n'a pas été prévu d'installer des batteries. La Romande Energie a décidé que le prix de revente dépendrait de la demande. Le but est de faire un maximum d'autoconsommation. Pour l'instant, ce n'est pas très intéressant d'installer des batteries, compte tenu du prix de celles-ci.

Mme Guisolan demande concernant l'autoconsommation si le tenancier de l'auberge paye le prix de l'électricité moins cher à la commune que s'il l'achète à la Romande Energie.

M. Mondoux explique que pour amortir notre installation photovoltaïque il y a 2 solutions :

1) 100% d'autoconsommation.

2) Revente du surplus à la Romande Energie.

Plutôt que de revendre l'électricité à la Romande Energie à un prix déterminé, celle-ci est revendue à l'aubergiste moins cher que ce qu'il paye à son fournisseur mais plus cher que le prix auquel elle serait revendue à la Romande Energie. On le fait bénéficier d'un rabais d'environ 20% par rapport à la Romande Energie et de notre côté on gagne 4-5 ct/kwh par rapport au prix de rachat de la Romande Energie.

Actuellement il n'est pas possible d'utiliser l'électricité pour une autre adresse que le bâtiment sur lequel les panneaux photovoltaïques ont été installés. Elle ne peut être utilisée que par la même parcelle. Cependant il sera peut-être possible de le faire d'ici 2-3 ans.

Mme Ida D'Amario demande par rapport à la limitation de vitesse de 30km/h pourquoi la zone n'a pas été étendue jusqu'à la sortie du village au lieu de mettre un bac à la hauteur du bâtiment Volg.

M le Syndic informe qu'une enquête a été faite sur ce secteur et que le canton ne souhaitait pas mettre sur toute la longueur du village la limitation à 30km/h. Une étude complémentaire est en cours pour étendre la zone limitée à 30km/h. Un comptage sera fait par rapport au nombre de véhicules pour voir s'il serait judicieux d'étendre la zone.

Mme Guisolan demande si on pourrait envisager de remettre en place un panneau lumineux avec détecteur de vitesse pour que les gens se rendent compte de la vitesse à laquelle ils roulent.

M. le Syndic informe que le détecteur de vitesse est hors service.

M. Marciano D'amario remarque, par rapport aux personnes qui bénéficient d'un prix avantageux de l'électricité, que les panneaux solaires sont financés par des fonds publics et donc avec les impôts des habitants de Bursins. Seule une partie de la population profite du prix avantageux de l'électricité. Il serait d'avis que ces personnes paient le même prix que

les autres et que s'il y a un bénéfice, celui-ci devrait rester entièrement à la commune. Il remarque par ailleurs que ces infrastructures devront être entretenues et renouvelées.

M. Mondoux rappelle que c'est le Conseil communal qui avait demandé l'installation des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments.

Si on fait le même prix que la Romande Energie, les gens n'auront aucun intérêt à acheter l'électricité à la commune et par conséquent on devra le revendre intégralement à la Romande Energie à un prix plus bas que celui facturé à l'auberge.

Il a été jugé plus intéressant de revendre l'électricité avec un bénéfice actuel de 5ct/kwh mais qui pourrait être plus important dans les années à venir.

Le montant correspondant à l'électricité consommée par la commune via les photovoltaïques sera remis dans les comptes.

M. Corentin Joy demande si on pourrait indiquer dans les contrats de bail que l'électricité doit être prise prioritairement sur le photovoltaïque.

M. Mondoux informe que l'électricité est consommée en priorité via les panneaux photovoltaïques. Le surplus est acheté à la Romande Energie. L'autoconsommation ne peut pas être incluse dans le contrat de bail. Elle doit faire l'objet d'un contrat séparé.

Mme Prod'hom remarque qu'on offre un prix plus attractif pour que les gens prennent l'énergie chez nous plutôt qu'à la Romande Energie et que c'est courant dans les opérations immobilières. Elle remarque aussi que le client est libre d'acheter l'énergie où il le souhaite, d'où l'intérêt d'offrir l'électricité à un prix légèrement plus bas.

M. le Syndic communique 2 informations :

1) Le pont au-dessus de l'autoroute (Mövenpick vins) est fermé jusqu'au mois d'octobre. Détour pour le car postal. La route n'est pas en bon état et a été fermée à la circulation, sauf pour le trafic agricole et les bus. Pour aller à la déchèterie, passer par la route entre Vinzel et Luins.

2) La Commission montagne invite tout le Conseil communal le 10 juillet en fin d'après-midi pour une visite de la montagne de Bursins, suivie d'un repas. Une invitation officielle suivra.

10. Communication du Bureau

Le Président informe que M. Patrick Suire sera absent pendant plusieurs mois pour raisons de santé et met à disposition quelques feuillets afin de lui adresser des messages de soutien.

11. Divers et propositions individuelles

M. Christian Parmelin constate des dégâts à la grande salle. On ne peut plus éteindre les frigos. Ils fonctionnent donc en continu depuis des mois. Il demande où on en est par rapport à ça, à quels problèmes on est confrontés et s'il y a des solutions.

M. Mondoux informe que les frigos peuvent être éteints mais pas de manière individuelle. Il faut tous les éteindre sinon ça crée un problème avec l'installation au sous-sol.

Concernant les dégâts à la grande salle des contrôles par sondages ont été faits. L'isolation du bac à fleurs n'est plus en bon état. Devant l'entrée, le tuyau pour la récupération des eaux de pluie est trop petit. Résultat : l'eau s'accumule et passe sous la porte. Une étude (mise au budget) a été faite pour refaire complètement l'étanchéité du bac et l'entrée du foyer. La réfection est programmée pour cette année.

M. Christian Parmelin demande ce qu'il en est des mauvaises odeurs dans la salle.

M. Le Syndic informe que le problème est lié au croisement des eaux claires et usées.

M. D'Amario rappelle que l'éventualité de créer une place d'évitement au chemin des Jardins avait été évoquée. Il y avait des travaux de canalisations à prévoir. Il demande si ce projet est toujours d'actualité.

M. le Syndic informe que ce sujet est toujours d'actualité. Il est prévu à court terme de refaire les canalisations sous la route et le chemin des Jardins.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 21h10. Il remercie de la participation et souhaite à tous d'excellentes fêtes de Pâques.

Bursins, le 1^{er} avril 2025



Le Président



La Secrétaire

Note : Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.